

<http://www.criFrance.com/actu-islamophobie/etat-d-urgence-communique-de-cri>



Etat d'urgence, communiqué de CRI

- Actu islamophobie -



Date de mise en ligne : jeudi 26 novembre 2015

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits
réservés

La Coordination contre le Racisme et l'islamophobie dénonce les atteintes au droit occasionnées lors des 1200 perquisitions et près de 200 assignations à Résidence qui touchent des personnes innocentes et simplement musulmanes.

Nous avons exprimé notre indignation face à ces crimes odieux et notre compassion avec les victimes et leurs proches, mais aujourd'hui comme après les attentats de Charlie Hebdo nous exigeons le temps des explications et des solutions à ces phénomènes de violence, commises au nom d'une religion paisible, et que nos gouvernements successifs sont incapables de traiter dans le fond.

Nous restons persuadés que la solution n'est pas seulement sécuritaire, ni dans une surenchère répressive digne de régimes totalitaires, car elles portent atteinte aux libertés individuelles, favorisent les amalgames, terrorisent une partie de la communauté nationale et font le jeu des Djihadistes et autres écervelés.

La communauté musulmane souffre deux fois plus que le reste de la population en France. D'une part elle est choquée et blessée par ces attentats, et de l'autre elle est prise pour cible et discriminée en raison de son appartenance religieuse. La mise en cause ou l'assignation à résidence de certains Imams tels que Abou Houdeifa de Brest ou Mohamed Khattabi de Montpellier sont des preuves de l'incapacité de nos dirigeants à toucher les véritables cibles ; et ce genre de diabolisation pourrait faire le jeu des radicaux ou des terroristes qui ne manqueront pas d'exploiter ces erreurs de stratégie.

Alors plus que jamais devant l'extrémisme aveugle le droit doit être plus que jamais dit et appliqué. Parce qu'une victime doit être écoutée et soutenue, parce qu'une injustice en raison de son appartenance religieuse ne doit pas exister dans un état de droit. CRI défend et suit les victimes de cette oppression parce que nul ne doit être inquiété pour ses convictions religieuses et sa liberté de conscience. Toute la déclaration des droits de l'homme, les traités internationaux sont là pour protéger les libertés de culte et les minorités sans discrimination aucune, et nous rappeler la juste mesure à laquelle nous appelons nos dirigeants.

Fait à Lyon le 24 Novembre 2015

www.crifrance.com